

**LISTE ET SUIVI DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE ET DES COÛTS LIÉS À TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR .....</b>	<b>6</b>
3.1. Suivi des IEÉ au marché résidentiel .....	9
3.2. Suivi des IEÉ au marché affaires.....	10
3.3. Suivi des IEÉ dans les réseaux autonomes.....	11
3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance .....	12
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programmes d'économie d'énergie et de gestion de la demande en puissance du Distributeur en vigueur au 31 décembre 2019 .....	6
Tableau 2 : .....	8
Suivis énergétique et budgétaire des programmes et autres activités par marchés.....	8
Cumulé 2018-2019.....	8
Tableau 3 : .....	9
Suivi des programmes résidentiels Cumulé 2018-2019 .....	9
Tableau 4 : .....	11
Suivi des programmes affaires CII Cumulé 2018-2019.....	11
Tableau 5 : .....	11
Suivi des programmes en réseaux autonomes Cumulé 2018-2019 .....	11
Tableau 6 : .....	12
Suivi des programmes de gestion de la demande de puissance – résidentiel Cumulé 2018-2019 .....	12
Tableau 7 .....	13
Suivi des programmes de gestion de la demande de puissance- affaires Hiver 2018-2019..	13



## 1. INTRODUCTION

1 La présente pièce fait la liste des interventions en efficacité énergétique (IEÉ) en vigueur au  
2 31 décembre 2019 et fait état de leurs résultats cumulatifs au 31 décembre 2019 depuis le  
3 début du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec  
4 2018-2023 (Plan directeur). Les principaux écarts entre la demande présentée au dossier  
5 R-4043-2018, reconnue par la décision D-2019-088<sup>1</sup> portant sur les programmes et mesures  
6 du Distributeur dans le Plan directeur, et les résultats énergétiques et budgétaires y sont  
7 expliqués pour les deux premières années complétées du Plan directeur.

8 Pour ce qui concerne la gestion de la demande en puissance (GDP) au marché affaires,  
9 puisque le programme GDP-Affaires n'a pas fait l'objet de la décision D-2019-088<sup>2</sup>, le  
10 Distributeur présente dans une sous-section du tableau 2 les résultats cumulés de chacun des  
11 hivers 2017-2018 et 2018-2019 et les compare aux montants cumulés des valeurs annuelles  
12 qui furent autorisées (et aux cibles énergétiques cumulées qui leur sont associées) pour ces  
13 deux années respectivement dans la décision D-2018-025 et dans l'ordonnance de  
14 sauvegarde D-2018-113.

15 Les ordonnances de la décision D-2019-088 relatives au dépôt des rapports d'évaluation, aux  
16 redressements historiques et aux fiches par programmes présentant les faits saillants de  
17 l'année 2019 feront l'objet d'un suivi administratif distinct au printemps 2020.

## 2. LISTE DES INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

18 Le Distributeur présente au tableau 1 les différents programmes d'économies d'énergie et de  
19 gestion de la demande en puissance en vigueur au 31 décembre 2019 visant toutes les  
20 clientèles du Distributeur selon la nomenclature utilisée dans le Plan directeur.

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 257 de la décision D-2019-088 réfère à la décision D-2018-025 (R-4011-2017) autorisant les budgets de l'année 2018 et D-2019-027 (R-4057-2018) autorisant les budgets de l'année 2019.

<sup>2</sup> Décision D-2019-025, paragraphe 52.

**TABLEAU 1 :**  
**PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE**  
**DU DISTRIBUTEUR EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019<sup>3</sup>**

<b>LISTES DES PROGRAMMES ET MESURES (réf. Plan directeur)</b>	<b>DATE DE DÉBUT</b>
<b>Marché résidentiel</b>	
Sensibilisation Mieux Consommer (47.7)	2004
Programme Mieux Consommer (47.8)	2006
Programmes Ménages à faible revenu (47.9)	2006
Gestion de la demande de puissance - Résidentiel (49.3)	2010
<b>Marché affaires</b>	
Produits efficaces agricoles (38.1)	2006
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67.17)	2011
Systèmes industriels (OIEÉSI) (38.2)	2011
Gestion de la demande de puissance - Affaires (67.18 & 37.1)	2016
<b>Tous les marchés</b>	
Innovations technologiques et commerciales (96.4)	2008
Réseaux autonomes (82.2)	2006

### 3. SUIVI DES IEÉ DU DISTRIBUTEUR DANS LE PLAN DIRECTEUR<sup>4 5</sup>

1 Faisant suite à la décision D-2019-088 relative au Plan directeur, le Distributeur présente un  
 2 état d'avancement de l'ensemble de ses programmes par rapport à sa contribution prévue aux  
 3 objectifs d'efficacité énergétique visés par ce Plan. Ce suivi répond à la fois à l'alinéa 15 de  
 4 l'annexe 2 de l'article 75.1 de la Loi sur le Régie de l'énergie et aux besoins d'information de  
 5 Transition énergétique Québec (TEQ) pour les fins de son propre suivi au gouvernement, en  
 6 permettant une constatation des résultats cumulés obtenus pour les années 2018 et 2019 pour  
 7 chacun des programmes et mesures du Distributeur par rapport aux prévisions énergétiques  
 8 et budgétaires pour ces mêmes années et par rapport aux cibles fixées à l'horizon du Plan  
 9 directeur et autorisées par la Régie.

10 Comme illustré au tableau 2, le Distributeur a comptabilisé des économies d'énergie de  
 11 933,0 GWh pour ses programmes et activités prévus au Plan directeur pour les années 2018

<sup>3</sup> Les programmes des marchés Résidentiel et Affaires sont admissibles à la clientèle des réseaux autonomes du Distributeur, laquelle bénéficie de plus d'une offre adaptée afin de tenir compte des spécificités culturelles et des conditions locales.

<sup>4</sup> L'ensemble des données de ce suivi sont présentées selon l'année financière du Distributeur, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, la cible à l'horizon du Plan directeur pour le Distributeur intègre les résultats attendus pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022. Les montants réels et budgétaires présentés incluent les charges et les investissements.

<sup>5</sup> Les écarts entre les données du tableau 16 de la décision D-2019-088 et les montants inscrits aux colonnes Prévisions cumulatives et Horizon du plan des tableaux de cette section sont dus aux arrondis.

1 et 2019. Le résultat cumulé en économies d'énergie représente un écart favorable de  
2 76,1 GWh, soit un taux d'atteinte de 109 % par rapport à la cible pour les deux premières  
3 années du Plan directeur et un taux d'avancement de 41 % par rapport à la contribution totale  
4 prévue à l'horizon 2023.

5 En ce qui a trait à la gestion de la demande en puissance, les interventions du Distributeur  
6 auprès du marché résidentiel ont permis un effacement cumulé de 5,4 MW. Quant au  
7 programme GDP-Affaires non examiné par la Régie dans le dossier R-4043-2018 et donc  
8 exclu du budget autorisé pour le Plan directeur<sup>6</sup>, il a permis des réductions de puissance  
9 réelles de 296,9 MW au cours de l'hiver 2017-2018 et de 287,4 MW au cours de l'hiver 2018-  
10 2019 pour un cumul de 584,3 MW.

11 Pour atteindre de tels résultats, les dépenses du Distributeur ont été de 120,3 M\$ (excluant  
12 GDP-Affaires). En intégrant les coûts du programme GDP-Affaires, les sommes requises pour  
13 ces deux premières années du Plan directeur ont totalisé 159,2 M\$<sup>7</sup>.

14 Ainsi, au terme du Plan directeur, soit à la fin de son année financière 2022, le Distributeur  
15 aura consacré un total de 492,3 M\$<sup>8</sup> pour ses programmes et activités en efficacité  
16 énergétique (excluant la quote-part payable à TEQ).

---

<sup>6</sup> D-2019-088 et pièces B-0069 et B-0104 du dossier R-4043-2018.

<sup>7</sup> Ce total de 159,2 M\$ inclut les appuis financiers de 2018 d'un montant de 20,5 M\$. En 2018, les appuis financiers étaient intégrés au budget prévu pour les coûts d'approvisionnement du Distributeur au dossier R-4011-2017 (pièce HQD-6, document 1).

<sup>8</sup> Au tableau 2, les dépenses de GDP-Affaires de 111,5 M\$ incluent les appuis financiers et frais d'exploitation de ce programme pour les 5 années financières du Distributeur du Plan directeur. Le total des MW effacés correspondant à ces dépenses sur la durée de ce Plan est la somme des effacements de chacun des hivers qui, de par la nature du programme, ne correspond pas à un effacement total sur le réseau au terme des 5 ans. L'effacement prévu à chacun des hivers à partir de l'hiver 2019-2020 est inscrit au Plan d'approvisionnement 2020-2029 (HQD-2, document 3, tableau 3.2).

**TABLEAU 2 :**  
**SUIVIS ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE DES PROGRAMMES ET AUTRES ACTIVITÉS PAR MARCHÉS**  
**CUMULÉ 2018-2019**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2019		Prévision cumulative 2018-2019		Écart 2018-2019		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance	Budget TOTAL	Économies d'énergie/ Puissance
<i>Économies d'énergie</i>	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
Marché Résidentiel	13,8	417,9	21,8	269,8	(8,0)	148,1	55,4	783,4
Marché Affaires	62,7	502,1	83,5	580,1	(20,7)	(78,0)	206,5	1 459,1
Réseaux autonomes	16,6	13,0	12,3	6,5	4,3	6,5	30,3	18,2
<i>Gestion de la demande de puissance - M\$ et MW</i>								
Marché Résidentiel	6,6	5,4	8,4	92,8	(1,8)	(87,4)	19,5	98,2
Innovations technologiques et commerciales	10,7	-	15,4	0,5	(4,7)	(0,5)	39,3	2,0
Activités communes	9,9	-	13,0	-	(3,1)	-	29,8	-
<b>Sous-total - Approuvés au Plan directeur</b>	<b>120,3</b>	<b>933,0</b>	<b>154,4</b>	<b>856,9</b>	<b>(34,1)</b>	<b>76,1</b>	<b>380,7</b>	<b>2 262,7</b>
<i>Gestion de la demande de puissance - M\$ et MW</i>								
Marché affaires	38,9	584,3	36,2	522,0	2,7	62,3	111,5	1 579,3
<b>TOTAL - Programmes et activités du Distributeur</b>	<b>159,2</b>		<b>190,5</b>		<b>(31,4)</b>		<b>492,3</b>	
Quote-part versée à TEQ	111,9	-	111,9	-	0,0	-	279,2	-

## 1 Innovations technologiques et commerciales

2 En *Innovations technologiques et commerciales*, le Distributeur a encouru une dépense de  
3 10,7 M\$ pour les deux premières années du Plan directeur, résultant en un écart favorable de  
4 4,7 M\$ qui s'explique par la réalisation de moins de projets que prévu. Cependant, le  
5 Distributeur planifie actuellement divers projets d'importance qui devraient se réaliser dans les  
6 années à venir afin d'approfondir ses connaissances en matière d'utilisation efficace de  
7 l'énergie.

## 8 Activités communes

9 En 2018 et 2019, le Distributeur a dépensé 9,9 M\$ pour les activités communes, soit 3,1 M\$  
10 de moins que le budget autorisé. Toutefois, le Distributeur a initié en 2019 des travaux majeurs  
11 qui requerront des sommes importantes, notamment des études de potentiel technico-  
12 économique et des évaluations de programmes.



1 **Quote-part payable à TEQ**

2 La décision D-2018-146<sup>9</sup> relative au Plan directeur détermine l'apport financier requis par TEQ  
 3 et sa répartition par forme d'énergie. Conformément à cette décision, le Distributeur présente  
 4 au dossier R-4057-2018<sup>10</sup> la mise à jour des dépenses relatives à TEQ qui sont de 53,1 M\$  
 5 pour 2018 et de 58,8 M\$ pour 2019. Ainsi, pour les deux premières années du Plan directeur,  
 6 la quote-part payée par le Distributeur a totalisé 111,9 M\$.

7 Sur cette même base, le montant total de la quote-part payable à TEQ sera de 279,2 M\$ pour  
 8 la période de 5 ans couvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022. Un dernier versement  
 9 de 14,7 M\$ sera payable le 31 mars 2023 pour un grand total de 293,9 M\$ à l'horizon du Plan  
 10 directeur<sup>11</sup>.

11 **3.1. Suivi des IEÉ au marché résidentiel**

12 Le tableau 3 présente, pour les années 2018 et 2019, les dépenses réelles aux charges et aux investissements, ainsi que les économies d'énergie visant les clients du marché résidentiel.

**TABLEAU 3 :  
 SUIVI DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS  
 CUMULÉ 2018-2019**

Programmes et activités du Distributeur	Réel cumulatif 2018-2019		Prévision cumulative 2018-2019		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie
	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
<b>Économies d'énergie</b>								
Sensibilisation Mieux consommer (47.7)	3,2	143,2	4,2	148,5	(1,0)	(5,3)	12,0	322,5
Programme Mieux consommer (47.8)	4,2	271,1	3,9	111,3	0,3	159,8	11,7	440,4
Programmes Ménages à faible revenu (47.9)	6,0	3,6	12,5	6,9	(6,5)	(3,3)	27,2	12,9
Développement urbain durable (DUD) (67.19)	0,4	-	1,2	3,0	(0,9)	(3,0)	4,5	7,5
<b>Sous-total Marché résidentiel</b>	<b>13,8</b>	<b>417,9</b>	<b>21,8</b>	<b>269,8</b>	<b>(8,0)</b>	<b>148,1</b>	<b>55,4</b>	<b>783,4</b>

13 Pour les années 2018 et 2019, les programmes en efficacité énergétique dédiés à la clientèle  
 14 résidentielle ont permis au Distributeur de comptabiliser des économies d'énergie totalisant  
 15 417,9 GWh pour des dépenses totales de 13,8 M\$.

16 Les résultats en économies d'énergie représentent un écart favorable de 148,1 GWh par  
 17 rapport à la cible cumulative pour ces années et un taux d'avancement de 53 % par rapport à  
 18 la cible d'économies d'énergie électrique du Plan directeur.

19 Ce dépassement est essentiellement attribuable à l'influence du Distributeur en transformation  
 20 du marché des produits efficaces d'éclairage et de fenêtres et portes-fenêtres *Energy Star*  
 21 dans le cadre de *Programme Mieux consommer*. Ces résultats ont été obtenus à la suite  
 22 d'évaluations effectuées par une firme externe.

<sup>9</sup> D-2018-146, paragraphe 94.

<sup>10</sup> HQD-8, document 1.1.

<sup>11</sup> Soit le montant de la quote-part payable par les distributeurs d'énergie de 426 M\$ multiplié par la part selon les ratios financiers déterminés par TEQ pour l'électricité de 69 %.

- 1 Quant aux dépenses moindres de 8 M\$ pour ce marché, elles s'expliquent ainsi :
- 2 • Dans le cadre de son programme *Sensibilisation Mieux consommer*, le Distributeur  
3 a reporté les activités liées au regroupement de ses outils *Diagnostic résidentiel –*  
4 *Mieux consommer* (DRMC) et *Service Comparez-vous* (CV) à même le *Portrait de*  
5 *ma consommation*. Bien qu'il considère toujours l'intégration de ces outils afin de  
6 simplifier leur utilisation par le client, le Distributeur a entamé des travaux visant  
7 une refonte des outils DRMC et CV compte tenu de leur désuétude. Considérant  
8 l'ampleur de ces travaux et le recours à l'expertise d'équipes multidisciplinaires  
9 d'Hydro-Québec, le Distributeur procédera par phases et prévoit donc une première  
10 implantation en 2021. Dans l'intervalle, les outils actuels demeureront disponibles  
11 pour la clientèle.
  - 12 • Quant aux *Programmes Ménages à faible revenu*, le lancement de l'offre  
13 complémentaire au programme *Éconologis* n'ayant eu lieu qu'à l'automne 2018 de  
14 même que l'annulation du développement d'un système informatique pour la  
15 gestion des commandes, de la livraison et du recyclage des frigos ont eu un impact  
16 important à la baisse sur les dépenses prévues pour cette même année<sup>12</sup>.  
17 Cependant, en 2019, ce volet a connu un franc succès. Au 31 décembre 2019,  
18 cette offre a permis au Distributeur de remplacer les vieux frigos de près de 2 800  
19 ménages à faible revenu. Les sommes prévues au Plan directeur pour les trois  
20 années restantes devraient être dépensées compte tenu de la tendance à la  
21 hausse du nombre de participants, des coûts de livraison plus élevés que prévu  
22 dus à une proportion plus importante de participants demeurant dans des régions  
23 éloignées et de l'augmentation du coût des matières premières pour la fabrication  
24 des nouveaux appareils.
  - 25 • L'exploitation du volet *Développement urbain durable* (DUD) s'est poursuivie. Un  
26 bâtiment d'un projet multi-phases a été complété en 2019. Les résultats de cette  
27 phase seront comptabilisés en 2020.

### **3.2. Suivi des IEE au marché affaires**

28 Le tableau 4 présente, pour les années 2018 et 2019, les dépenses réelles ainsi que les  
29 économies d'énergie par programme visant la clientèle d'affaires.

---

<sup>12</sup> Rapport annuel 2018 du Distributeur, HQD-7, document 3, p. 9.

**TABLEAU 4 :**  
**SUIVI DES PROGRAMMES AFFAIRES CII**  
**CUMULÉ 2018-2019**

Programmes et activités du Distributeur	Réal cumulatif 2018-2019		Prévision cumulative 2018-2019		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie
	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
<b>Économies d'énergie</b>								
Produits efficaces - Agricoles (38.1)	4,0	25,6	5,0	22,7	(1,0)	2,9	15,2	58,7
Programme Bâtiments (OIEÉB) (67.17)	29,7	231,3	40,8	277,4	(11,2)	(46,1)	102,9	703,4
Systemes industriels (OIEÉSI) (38.2)	29,1	245,1	37,6	280,0	(8,6)	(34,9)	88,3	697,0
<b>Sous-total Marché affaires</b>	<b>62,7</b>	<b>502,1</b>	<b>83,5</b>	<b>580,1</b>	<b>(20,7)</b>	<b>(78,0)</b>	<b>206,5</b>	<b>1 459,1</b>

Au marché affaires, pour les années 2018 et 2019, le Distributeur comptabilise des économies d'énergie totales de 502,1 GWh, soit un écart défavorable de 78,0 GWh (-13 %) par rapport au total de 580,1 GWh prévus. Ces résultats se sont réalisés avec une enveloppe totale moindre que prévu de 20,7 M\$ (-25 %). Avec de tels résultats, le Distributeur atteint un taux d'avancement de 34 % de la cible énergétique à l'horizon de Plan directeur, et ce, avec 30 % des budgets autorisés.

Ces résultats s'expliquent par :

- La très bonne performance de l'offre simplifiée en mesures prescriptives du programme *Systemes industriels* dans le segment des petites et moyennes industries (PMI) ;
- Un nombre moindre que prévu de projets réalisés par les grandes industries et dans les bâtiments commerciaux et institutionnels.

Après avoir simplifié son offre, le Distributeur mettra en place les moyens pour dynamiser le marché afin de susciter la participation des clients de ce marché.

### 3.3. Suivi des IEE dans les réseaux autonomes

Le tableau 5 présente, pour les années 2018 et 2019, les dépenses réelles ainsi que les économies d'énergie par programme visant les clients des réseaux autonomes.

**TABLEAU 5 :**  
**SUIVI DES PROGRAMMES EN RÉSEAUX AUTONOMES**  
**CUMULÉ 2018-2019**

Programmes et activités du Distributeur	Réal cumulatif 2018-2019		Prévision cumulative 2018-2019		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie	Budget TOTAL	Économies d'énergie
	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)	(M\$)	(GWh)
<b>Économies d'énergie</b>								
RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie (82.2)	16,6	13,0	12,3	6,5	4,3	6,5	30,3	18,2
<b>Sous-total Réseaux autonomes</b>	<b>16,6</b>	<b>13,0</b>	<b>12,3</b>	<b>6,5</b>	<b>4,3</b>	<b>6,5</b>	<b>30,3</b>	<b>18,2</b>

1 En réseaux autonomes, le Distributeur présente un résultat cumulé 2018-2019 de 13 GWh au  
 2 coût de 16,6 M\$. Le Distributeur atteint déjà 72 % de la cible à l'horizon du Plan directeur avec  
 3 55 % des budgets autorisés.

4 Ce dépassement en économies d'énergie et budgétaire est essentiellement attribuable au  
 5 programme d'éclairage au Nunavik qui a suscité l'installation d'un nombre plus important de  
 6 produits chez la clientèle affaires. Cet écart favorable est cependant amoindri par l'annulation  
 7 des programmes non-concluants ou non-rentables comme indiqué dans le Rapport annuel  
 8 2018<sup>13</sup>.

9 Néanmoins, le Distributeur poursuit ses travaux afin de déterminer le potentiel pour de  
 10 nouveaux programmes en efficacité énergétique notamment aux Îles-de-la-Madeleine, au  
 11 Nunavik et à Opitciwan visant l'efficacité énergétique dans ces réseaux.

### 3.4. Suivi des interventions en gestion de la demande de puissance

12 Au résidentiel, comme illustré au tableau 6, les programmes de GDP présentent un impact  
 13 cumulé de 5,4 MW en 2019.

**TABLEAU 6 :  
 SUIVI DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE – RÉSIDENTIEL  
 CUMULÉ 2018-2019**

Programmes et activités du Distributeur	Réal cumulatif 2018-2019		Prévision cumulative 2018-2019		Écart		Horizon du plan 2018-2022	
	Budget TOTAL	Réduction de Puissance	Budget TOTAL	Réduction de Puissance	Budget TOTAL	Réduction de Puissance	Budget TOTAL	Réduction de Puissance
<i>Gestion de la demande de puissance</i>	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)
Marché résidentiel (49.3)	6,6	5,4	8,4	92,8	(1,8)	(87,4)	19,5	98,2

14 Le non-déploiement du programme *Charges interruptibles résidentielles* (chauffe-eau)  
 15 explique les résultats en puissance inférieurs aux prévisions cumulées pour les années 2018  
 16 et 2019. Comme mentionné dans le Plan d'approvisionnement 2020-2029, l'ensemble des  
 17 projets pilotes de *Charges interruptibles résidentielles* ont été complétés en 2019<sup>14</sup>. À partir de  
 18 la fin de l'année 2019, la filiale Hilo a pris en charge le déploiement de ce type d'activités  
 19 auprès de la clientèle résidentielle, ce qui explique l'écart budgétaire.

20 Enfin, le programme *Chauffe-eau à trois éléments* lancé en 2010 avec le fabricant Giant  
 21 continue d'obtenir de bons résultats grâce notamment à l'ajout, depuis juin 2018, d'un incitatif  
 22 financier à l'intention de l'acheteur de ce produit.

23 Le Distributeur compte également maintenir ses activités de sensibilisation à la biénergie et à  
 24 la pointe hivernale auprès de la clientèle résidentielle des réseaux autonomes.

<sup>13</sup> Rapport annuel 2018 du Distributeur, HQD-7, document 3, p. 9-10.

<sup>14</sup> Plan d'approvisionnement 2020-2029 (R-4110-2019), HQD-4, document 1, tableau 1.

1 Le tableau 7, à titre de complément d'information au tableau 2, présente l'impact de réduction  
 2 de la demande en puissance du programme de GDP destiné au marché affaires sur le réseau  
 3 à l'hiver 2018-2019<sup>15</sup>, le suivi budgétaire annuel 2019 et la prévision d'effacement à l'hiver  
 4 2021-2022, soit à la dernière année du Plan directeur, ainsi que le budget 2022 qui lui est  
 5 associé.

**TABLEAU 7**  
**SUIVI DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE- AFFAIRES**  
**HIVER 2018-2019**

Programmes et activités du Distributeur	Réal hiver 2018-2019		Prévision hiver 2018-2019		Écart		Prévision hiver 2021-2022	
	Budget 2019	Hiver 2018-19 Réduction de Puissance	Budget 2019	Hiver 2018-19 Réduction de Puissance	Budget 2019	Hiver 2018-19 Réduction de Puissance	Budget 2022	Hiver 2021-22 Réduction de Puissance
<i>Gestion de la demande de puissance</i>	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)	(M\$)	(MW)
Marché affaires (67.18 et 37.1)	17,9	287,4	20,1	292,0	(2,2)	(4,6)	27,7	385,0

6 L'impact réel à l'hiver 2018-2019 du programme de GDP-Affaires est de 287,4 MW, lequel  
 7 provient :

- 8 • des participants au programme *GDP-Affaires* pour un effacement en pointe à l'hiver  
 9 2018-2019 de 280 MW (-7 MW par rapport à la cible 287 MW) ;
- 10 • des mesures dans les *Bâtiments HQ* pour un effacement de 7,4 MW. Notons que  
 11 pour ce volet du programme, le Distributeur n'offre pas d'appui financier.

12 Les coûts de la GDP pour l'année financière de 2019 ont été de 17,9 M\$ (-2,2 M\$). Ce résultat  
 13 s'explique pour l'essentiel par l'application de l'ordonnance de sauvegarde D-2018-113<sup>16</sup> de  
 14 la Régie.

15 Au Plan d'approvisionnement 2020-2029<sup>17</sup>, la cible d'effacement est de 385 MW à l'hiver 2021-  
 16 2022<sup>18</sup> et de 420 MW à l'hiver 2022-2023 (dont 5 MW/an provenant des Bâtiments HQ). Le  
 17 budget total pour le programme en supposant un appui financier maintenu à 70 \$/kW, est de  
 18 à 27,7 M\$ pour l'année financière 2022 du Distributeur à l'horizon du Plan directeur.

#### 4. CONCLUSION

19 À l'exception de certains volets des programmes du marché affaires, les résultats à ce jour  
 20 sont globalement en ligne avec les prévisions énergétique et budgétaire des années 2018 et  
 21 2019 du Plan directeur.

22 Considérant les améliorations qu'il a récemment apportées à son offre, la vigie constante qu'il  
 23 fait des nouvelles technologies et des tendances de marché ainsi que les activités de

<sup>15</sup> Le programme GDP-Affaires de par sa nature n'a pas un impact en puissance cumulé d'un hiver à l'autre.

<sup>16</sup> Paragraphes 50 et 63.

<sup>17</sup> Plan d'approvisionnement 2020-2029 (R-4110-2019), HQD-2, document 3, tableau 3.2.

<sup>18</sup> Les dépenses de GDP-Affaires sont celles évaluées pour les mois d'hiver de la dernière année financière du Distributeur au Plan directeur (janvier, février, mars et décembre 2022). Les réductions de puissance correspondent à l'effacement prévu pour l'hiver 2021-2022.

- 1 commercialisation à venir, le Distributeur est confiant d'atteindre les cibles d'économies  
2 d'énergie électrique prévues au Plan directeur à l'horizon 2023, voire de les surpasser.
- 3 Pour ce faire, le Distributeur pourrait utiliser les budgets autorisés par la Régie dans la décision  
4 D-2019-088 pour les années 2018 et 2019 mais non dépensés à ce jour pour bonifier certaines  
5 offres ou améliorer certaines approches commerciales dans la mesure où les critères de  
6 rentabilité usuels et l'enveloppe budgétaire allouée par la Régie<sup>19</sup> sont respectés. De l'avis du  
7 Distributeur, l'entrée en vigueur, le 8 décembre 2019, de la Loi visant à simplifier le processus  
8 d'établissement des tarifs de distribution d'électricité permet la flexibilité multi-annuelle dans la  
9 gestion de ses budgets d'efficacité énergétique requise à la réalisation du Plan directeur.

---

<sup>19</sup> Dans la décision D-2019-088 (paragraphe 469), la Régie a accordé une marge de dépassement de 15 % par rapport au budget annuel approuvé, limitée par catégorie de clientèle et pour l'ensemble des programmes ou IEÉ.